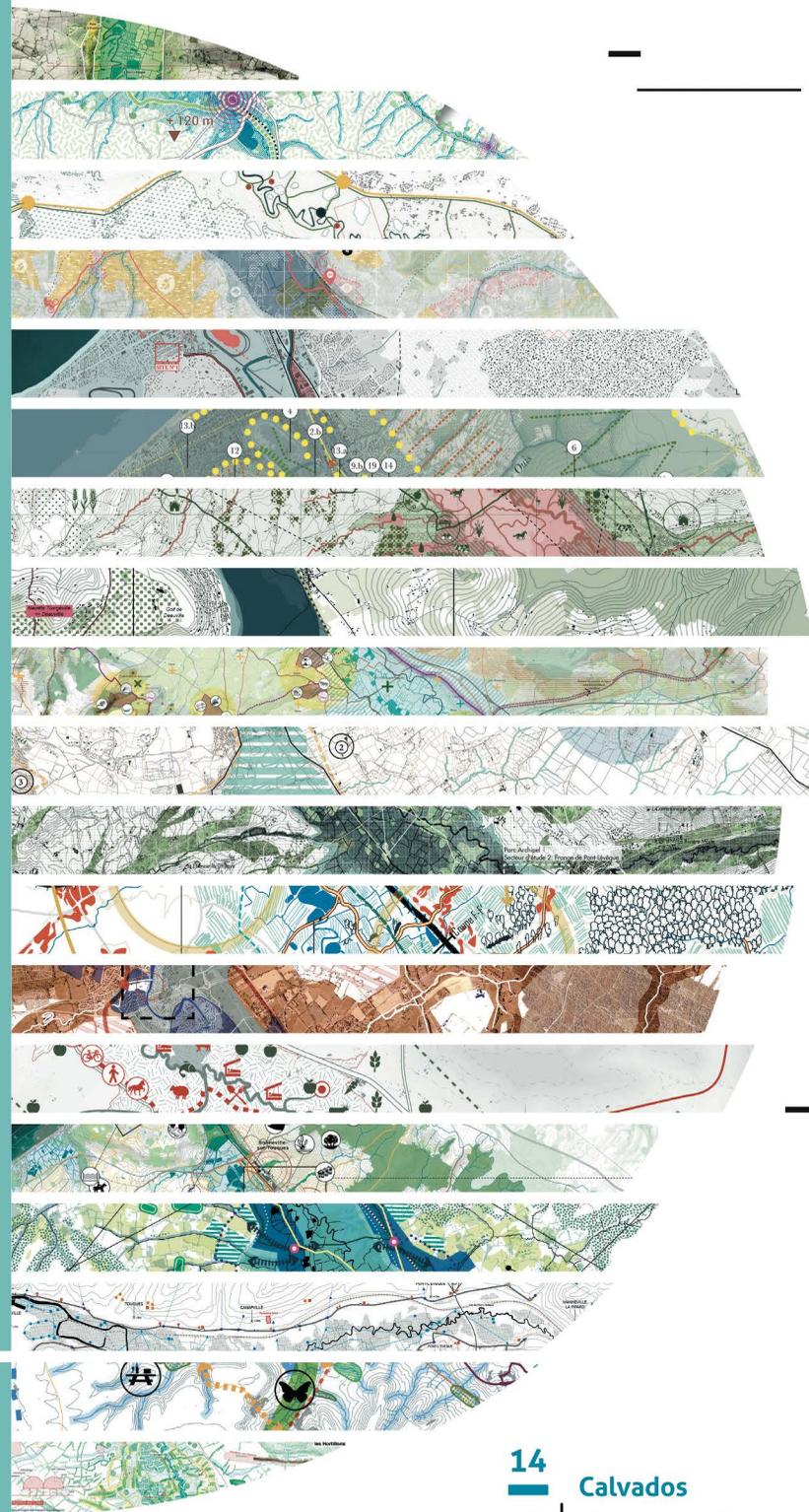


#4

APPEL  
À IDÉES

# 2040 on se jette à l'eau !

*de Deauville à Pont-l'Évêque,  
l'eau au cœur  
d'un territoire résilient*



LES  
**DÉFIS**  
DU  
**CAUE**  
14

**#4**  
—  
A P P E L  
À I D É E S  
—

# ADAPTATION

L'adaptation de nos territoires face aux changements climatiques est l'un des grands enjeux de demain. Lors de notre colloque sur la transition écologique dans le Calvados qui s'est déroulé le 24 septembre 2020, les experts et scientifiques réunis pour l'occasion ont établi que le département du Calvados connaîtra une augmentation des températures de l'ordre de 2,5 à 4°C d'ici à 2100, ainsi qu'un déficit des précipitations annuelles entre 2 et 15%. Parallèlement, nous devons également nous attendre à une augmentation entre 2 et 10% des précipitations extrêmes et à une élévation du niveau de la mer autour de 2,2 millimètres par an sur nos côtes.

Pour se projeter dans l'avenir, et rester acteur face à ces changements, le CAUE du Calvados a défié les étudiants et les professionnels qui façonnent le territoire d'aujourd'hui et de demain à dessiner une démarche prospective innovante autour des problématiques de l'eau, ressource parcourant l'ensemble des composantes territoriales.

C'est ainsi que l'appel à idées « 2040, on se jette à l'eau ! De Deauville à Pont-l'Évêque, l'eau au cœur d'un territoire résilient » est né.

Il doit permettre d'anticiper l'expression des changements climatiques sur les lieux de vie et d'atteindre les objectifs politiques nationaux en termes d'atténuation et d'adaptation de nos villes, villages et paysages tout en assurant la qualité du cadre de vie de nos habitants et le respect de nos territoires.

Plusieurs temporalités sont à prévoir afin d'assurer une transition progressive mais réelle. L'enchevêtrement des échelles d'étude est également essentiel pour atteindre un équilibre hydrique, souvent dépendant de stratégies de solidarité territoriale, voire de modification des documents d'urbanisme.

Les 19 équipes, dont les propositions sont illustrées dans le présent ouvrage, ont ainsi dû travailler à l'échelle du grand territoire de la partie basse de la vallée de la Touques et sur deux secteurs d'étude détaillant chacun un système bâti autonome pour déterminer les actions prioritaires à mener localement durant les deux prochaines décennies. Les enjeux sur ces espaces sont doubles : maintenir l'équilibre entre la préservation des paysages littoraux et rétro-littoraux et les activités agricoles, et assurer un développement urbain et touristique résilient face aux aléas climatiques.

Pour que notre territoire puisse s'adapter aux changements climatiques, c'est aujourd'hui que les différents acteurs doivent agir. Je souhaite donc que la lecture de cet ouvrage invite tous les acteurs à s'emparer de ce sujet et à prendre part à l'émulation actuelle. Je suis persuadé que la résilience doit être envisagée globalement et qualitativement afin de révéler les atouts de notre département.



Hubert Courseaux  
Président du CAUE du Calvados

# PRÉSENTATION

Sous son label "LES DÉFIS DU CAUE 14", le CAUE du Calvados invite les professionnels et étudiants à répondre à différents appels à idées. 2020 a été consacrée à la réflexion sur la préservation du cadre de vie dans le Calvados en anticipant les évolutions et les besoins qui apparaîtront sur le territoire à court ou moyen terme. Nous avons donc fait le choix de réfléchir aux évolutions liées à la transition écologique de notre littoral, de nos vallées et de nos marais, du paysage de nos villes et de nos villages.

## OBJET ET BUT DE L'APPEL À IDÉES

Face à l'accélération du changement climatique, à l'augmentation de la pression foncière et aux évolutions des modes agricoles, nous devons réfléchir à une nouvelle façon d'organiser notre territoire pour le rendre plus résilient et plus réactif au changement, mais aussi plus attractif. La thématique de l'eau au cœur d'un projet d'adaptation du territoire a été choisie pour alimenter ce 4<sup>ème</sup> appel à idées : submersion marine, érosion des sols, inondation, débordement, ruissellement, évolution des milieux, avancée du biseau salé, eau potable...

L'objet de l'appel à idées "2040, on se jette à l'eau ! De Deauville à Pont l'Évêque, l'eau au cœur d'un territoire résilient" questionne l'adaptation de la basse Vallée de la Touques, et lance un défi sur cet enjeu complexe. Maintenir l'équilibre entre la préservation de notre paysage littoral et agricole d'une part, et le développement urbain face aux aléas climatiques d'autre part. Les candidats ont réfléchi à deux échelles de projet :

- une échelle de grand territoire : le littoral et la partie basse de la vallée de la Touques,
- une échelle locale : sous la forme de deux secteurs d'études détaillant chacun un système bâti autonome (hameau, parcelle bâtie bourg ancien ou lotissement, camping, zone d'activités ou artisanales, corps de ferme, base de loisirs, haras...).

Le but de cet appel à idées est de penser l'adaptation de notre territoire entre Deauville, Pont l'Évêque et la basse Vallée de la Touques, suivant un scénario d'une montée du niveau de la mer estimée entre +25/+30 cm en 2040.

Comment adapterons et développerons-nous notre habitat existant, nos activités économiques ? Comment évoluera le paysage littoral où s'exerce une forte pression foncière ? Quelles seront les incidences sur les zones de marais et sur les vallées où l'activité agricole est encore préservée ? Les candidats ont porté une attention toute particulière aux actions à mettre en place pour faciliter l'évolution de ce territoire : gestion de la ressource en eau, adaptation au milieu, modularité dans le temps, dynamique et cohérence du projet global, qualité d'articulation entre différentes activités économiques, qualité des espaces traités dans le paysage, capacité d'innovation et d'amélioration, impact écologique à moyen terme.

## POUR QUI ?

Des paysagistes, urbanistes diplômés ou étudiants et des professionnels (paysagistes, urbanistes, architectes, ingénieurs, agriculteurs, archéologues, historiens, écologues, sociologues, climatologues, aménageurs, constructeurs, designers...). Seuls ou en équipe en associant différentes compétences (5 personnes maximum).

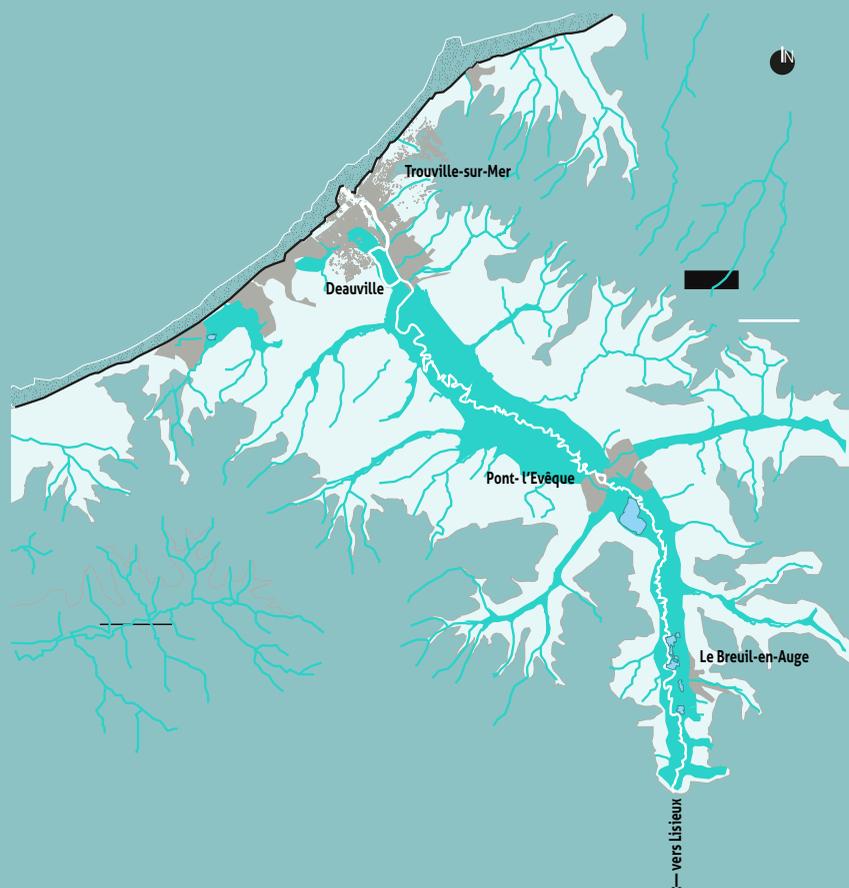
## QUAND ?



## QUELLE DISTINCTION ?

Trois lauréats et une mention ont été désignés par le jury. Une enveloppe de 12 000 € a été répartie comme suit :

- 6 000 € - Grand prix, attribué à "Basse Vallée de la Touques 2040 : un territoire au rythme des aléas",
- 3 000 € - Prix sur l'habitat, habiter durablement la Touques, attribué à "L'écrin face au flot",
- 3 000 € - Prix spécial stratégie territoriale, attribué à "Tisser le territoire de la basse Vallée de la Touques par l'eau",
- 3 ouvrages en lien avec le thème de l'appel à idées - Mention spéciale innovation et concept, attribué à " L'archipel vivant".



# SOMMAIRE

<b>ÉDITO</b>	<b>001</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b>	<b>002</b>
<b>GRAND PRIX</b>	<b>012</b>
<b>PRIX DE L'HABITAT</b>	<b>018</b>
<b>PRIX SPÉCIAL DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE</b>	<b>024</b>
<b>MENTION SPÉCIALE POUR L'INNOVATION ET LE CONCEPT</b>	<b>030</b>
<b>AUTRES CANDIDATURES</b>	<b>036</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>097</b>
<b>RÈGLEMENT</b>	<b>099</b>

#1

# CAHIER DES CHARGES

## CHANGEMENT CLIMATIQUE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LE CALVADOS

### A | 2040 ET AU DELÀ : QUEL CLIMAT DANS LE CALVADOS ?

Le changement climatique est une évolution des conditions climatiques moyennes sur des périodes prolongées. Aujourd'hui cette évolution s'est considérablement accélérée.

Dans le rapport "La Vigilance météorologique : 20 ans d'évolutions continues" du 13 décembre 2021, le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) établit quatre scénarios pour modéliser le climat futur d'ici 2300. Ces scénarios présentent différentes trajectoires d'émissions et de concentrations de gaz à effet de serre, d'ozone et d'aérosols, ainsi que les scénarios d'occupation des sols baptisés RCP (« Representative Concentration Pathways » ou « Profils représentatifs d'évolution de concentration »), qui sont le résultat direct du changement climatique.

Ils sont identifiés par un nombre, exprimé en W/m<sup>2</sup>. Plus cette valeur est élevée, plus le système terre-atmosphère gagne en énergie et se réchauffe. Les RCP correspondent ainsi à quatre profils d'évolution des concentrations des gaz à effet de serre :

- RCP 2.6 (le plus optimiste avec une forte mobilisation et de baisse des émissions des gaz à effet de serre)
- RCP 4.5
- RCP 6.0
- RCP 8.5 (le plus pessimiste sans la mise en place d'une vraie politique de transition écologique)

Dans le cadre de l'appel à idées "**2040, on se jette à l'eau**", il s'agit de se baser **sur le scénario le plus pessimiste** (RCP 8.5) qui semblerait aussi être le plus réaliste à l'horizon 2040. Ces informations ont été récoltées lors de la présentation de M. Laignel, professeur à l'Université de Rouen et membre de GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat), au colloque du CAUE du Calvados sur la Transition écologique.

D'ici 2040, la **température** du Calvados affichera **+2°C** en moyenne sur l'année. Deux phénomènes sont observés : en période estivale, le nombre de jours de "fortes chaleurs" augmente dans notre département pourtant réputé vert et tempéré ; alors qu'en période hivernale, une baisse du nombre de jours de gel a été observée. Les saisons changent et sont de moins en moins marquées, ce qui influence le comportement de la faune et de la flore.

#### PLUS DE DÉTAILS

Vous pouvez regarder l'intégralité du Colloque "L'eau au cœur d'un territoire résilient" sur notre chaîne YouTube.

En plus de l'augmentation de température, les spécialistes constatent un déficit de 4% de **précipitations** annuelles sur le territoire, qui conjuguées avec des épisodes de canicules, conduisent vers des **sécheresses périodiques**. En revanche, le nombre d'événements de précipitation extrême a augmenté. Ces violentes précipitations provoquent des phénomènes d'écoulement des terres et d'**érosion** induits par le ruissellement intensifié. Cela pose d'importants problèmes dans les zones trop imperméabilisées et dans les paysages trop exploités.

Les changements considérables du climat et les effets constatés sur la planète ont pour effet une **hausse du niveau des océans et des mers** comprise **entre +0,30 et + 1,1 m** d'ici 2100. Cette hausse impacte pleinement le territoire.

Les **événements extrêmes** sont de plus en plus récurrents et ont des fréquences rapprochées, les débordements des cours d'eau et les crues même modérées entraînent des **inondations plus importantes**.

### B | DE DEUVILLE À PONT L'ÉVÊQUE : LES CONSÉQUENCES SUR LA BASSE VALLÉE DE LA TOUQUES

Le territoire d'étude qui s'étend de la Côte Fleurie à la basse vallée de la Touques est sensible à ces différents changements, autant sur la façade littorale qu'au niveau du rétro-littoral.

Étés plus chauds, durée incertaine de la période hivernale, hivers moins rigoureux, épisodes de fortes pluies et de sécheresse répétées, le territoire d'étude subit directement les effets induits du changement climatique. Ces **changements météorologiques** ont des conséquences considérables et cruciales sur l'agriculture du territoire, l'élevage, l'économie, notre mode de vie, ...

#### PLUS DE DÉTAILS

La RD513 longeant la côte fait office de digue protégeant ainsi les villes de Blonville-sur-Mer et Villers-sur-Mer, où l'érosion y est importante.

Ces 20 dernières années, la communauté de communes de Cœur Côte Fleurie a investi dans des travaux contre les inondations.

À Deauville, sur les grandes plages, les constats montrent des problèmes d'ensablement.

Le territoire étant constitué majoritairement de terres argileuses, les **événements extrêmes**, comme les périodes de sécheresse de plus en plus récurrentes, provoquent un phénomène de "retrait-gonflement d'argile" induisant de plus en plus de dégâts dans les constructions sur ce territoire.

La **qualité et la quantité de l'eau potable** restent satisfaisantes sur le territoire. Malgré la forte affluence estivale sur la partie littorale, celui-ci n'est pas en tension hydrique même l'été et bénéficie largement de l'accès à l'eau potable puisée sur les secteurs de Saint-Hymer et Saint-Hilaire.

Concernant l'**écologie**, on constate un fort dérèglement dans le cycle de vie des animaux et des migrations des oiseaux dans le marais. Ce phénomène peut également perturber tout l'écosystème si riche de la basse vallée de la Touques.

Côté **agriculture** dans le Pays d'Auge, la fréquence répétée des épisodes de sécheresse et le manque de précipitations conduisent depuis quelques années à une augmentation des fenaisons, l'herbe est cependant de moins bonne qualité pour les bêtes.

Toutefois, le territoire reste soumis aux aléas et à la gestion des eaux de surface.

Dans la vallée de la Touques, territoire déjà exposé à un risque fort d'**inondations** induits par le débordement des cours d'eau, la nappe phréatique et les marais, l'élévation du niveau de la mer accentue cette vulnérabilité.

## PROGRAMME

### A | L'EAU AU CŒUR D'UN TERRITOIRE RÉSILIENT

La température moyenne augmente sur notre planète, les effets néfastes sur notre environnement sont aujourd'hui plus que visibles. En effet, le changement climatique s'avère une réalité dans le Calvados. Lors du colloque sur la transition écologique\* organisé par le CAUE du Calvados le 24 septembre 2020, Benoît Laignel, expert du GIEC Normand, soulignait que nous allons expérimenter dans un futur proche des anomalies de température et des événements extrêmes. Inondation, submersion marine, sécheresse etc. seront de plus en plus récurrentes, et causées en partie par ces changements. C'est pour cela que l'eau s'inscrit au cœur de nos réflexions. D'une part, elle représente les risques d'inondation et de submersion marine mais d'autre part, elle est une ressource précieuse indispensable pour le développement des activités humaines et agricoles.

Dans le cadre de cet appel à idées, nous souhaitons donc replacer l'eau au cœur d'un territoire résilient.

### B | OBJET DE L'APPEL À IDÉES

Le territoire du Pays d'Auge, choisi pour cet appel à idées, est très représentatif du Calvados : l'eau y est omniprésente, elle est visible sous toutes ses formes dans le paysage et dans tous ses usages sur le territoire, elle se situe au cœur de la réflexion.

Comment ce territoire est-il amené à se développer en prenant en compte ses caractéristiques spécifiques, les enjeux de la transition écologique et de l'adaptation aux risques liés à ce dernier ?

D'ici 2040, imaginons le territoire des communautés de communes de Cœur Côte Fleurie et Terre d'Auge (littoral, marais, vallées) au fil de l'eau.

Les candidats de l'appel à idées devront se projeter dans l'avenir et apporter les réponses aux questions suivantes :

#### 1- vers un territoire résilient

Comment et où peut-on habiter la vallée de la Touques ? Comment peut-on cultiver le territoire ? Quels sont les axes de développement ?

Comment faire face à la remontée des eaux, aux risques d'inondation ? Quelle adaptation du territoire au changement climatique ?

#### 2- un lien à resserrer entre le littoral et le rétro-littoral

Comment et par quels moyens peut-on mettre en place des actions communes entre les deux entités du territoire pour un développement conjoint et harmonieux pour les générations à venir ? Quel équilibre entre le littoral, le rétro-littoral et le bocage ?

Quel fonctionnement pour ce territoire littoral et rural pour devenir résilient ?

#### 3- une évolution de l'habitat et des formes urbaines

Quelle forme d'urbanisme raisonné pour demain face aux réserves foncières qui se raréfient ?

Quel équilibre entre activité agricole et urbanisation raisonnée ?

Quelles formes urbaines et quels matériaux de construction pour la résilience du territoire ?

Quel équilibre entre le besoin de logements et les logements secondaires ?

#### 4- vers une agriculture soutenable

Quel est le modèle agricole à ré-inventer pour être résilient face aux aléas du changement climatique en renforçant les caractéristiques propres à ce territoire ?

Quels circuits courts ? Quelles filières ? Comment adapter les modes de production face aux saisons de plus en plus marquées ?

#### 5- un paysage singulier qui va évoluer

Comment préserver le paysage local et préparer son adaptation face aux nouveaux modes agricoles, écologiques, d'habitat urbains et ruraux ?

Comment préserver la diversité des paysages et renforcer la biodiversité ?

Vers quel paysage habité ? Comment faire accepter ce changement ?

#### 6- préservation du patrimoine et nouveaux modes de vie

Quels sont les modes de construction à mettre en place pour demain sur les secteurs sensibles (soumis aux risques) en respectant les codes de l'architecture et du paysage vernaculaires ?

Comment préserver le patrimoine riche et diversifié ?

#### 7- accueillir de nouvelles populations dans un contexte d'hypermobilité

Quels sont les nouveaux outils à développer pour faire interagir ces deux territoires ?

Quelle mobilité de demain et quelles infrastructures pour demain ?

Face à un engouement important sur la moitié nord de la France en raison des températures de plus en plus clémentes, la Normandie subit un fort attrait touristique en haute saison. Comment mettre en place un tourisme de qualité, avec une réflexion de consommation raisonnée pendant la période estivale ? Quel devenir pour les secteurs touristiques menacés ?

#### 8- faire évoluer le système productif local

Quels sont les systèmes de production, de distribution et de consommation qui doivent être indissociables dans un projet global ? Comment rendre cette offre durable et attractive ?

Quelles dynamiques pour une offre attractive pour la nouvelle économie locale ?

### C | LES ATTENTES

Face à l'urgence climatique, nous avons besoin d'une stratégie territoriale collective, portée et partagée par la sphère politique, citoyenne, agricole, économique, environnementale. Le but est de maintenir la qualité du cadre de vie sur le territoire face au changement climatique, tout en renforçant l'attractivité touristique et économique.

Ce projet doit amener le territoire à se développer de manière soutenable, à se démarquer parmi les autres grâce à des atouts identifiés, qui doivent interagir entre eux : l'agriculture (filiales élevage bovins-ovins-caprins, équine, cidricole), le paysage, le tourisme vert, le tourisme balnéaire, les loisirs, l'offre d'habitat, l'activité économique, etc.

Le but de cet appel à idées est d'imaginer le territoire de la basse vallée de la Touques de demain et son nouveau métabolisme en mettant l'eau au cœur de la réflexion.

Les trois axes conducteurs **ADAPTER INNOVER STRUCTURER** précisés dans le règlement de l'appel à idées (cf. partie 6 du règlement) seront le fil conducteur de la réflexion.

Pour répondre aux enjeux et aux objectifs de l'appel à idées, les candidats devront développer leur réponse à **deux échelles spatiales** :

- à l'échelle globale sur la basse-vallée de la Touques du littoral et le rétro-littoral qui s'étend sur deux intercommunalités : la CdC Cœur Côte Fleurie et la CdC Terre d'Auge, afin de proposer une stratégie territoriale cohérente en matière d'armature urbaine, de modèle agricole et de résilience aux changements climatiques.
- à l'échelle locale un site **en zone littorale** (CdC Cœur Côte Fleurie) et un **site en zone rétro-littorale** (CdC Terre d'auge) à l'échelle d'un quartier, d'un hameau, d'une exploitation agricole, d'un site touristique, etc., afin de pouvoir exposer les détails et les spécificités de leur proposition. Il est important que les sites choisis soient concernés par un ou plusieurs enjeux décrits auparavant : la gestion de l'eau, la gestion de la pression foncière, les modes de production agricole, l'évolution du paysage, un nouveau modèle urbain ou rural, etc.

L'échelle temporelle du scénario de l'appel à idées est définie à 2040, les candidats sont aussi invités à réfléchir à l'échelle de l'année, au rythme des saisons.

Les rendus attendus sont précisés dans le règlement de l'appel à idées (cf. partie 7 du règlement).

## #2 PREMIÈRE LECTURE DE TERRITOIRE

Le territoire d'étude comprend le territoire géographique de la basse vallée de la Touques, qui se trouve au cœur du Pays d'Auge dans le Calvados (Normandie).

Comme les problématiques liées au changement climatique ne connaissent pas les limites administratives, le territoire d'étude s'étend sur deux communautés de communes : la communauté de communes de Cœur Côte Fleurie et la communauté de communes de Terre d'Auge.

La communauté de communes de Cœur Côte Fleurie se compose de 12 communes et représente la partie littorale du territoire. La partie rétro-littorale est représentée par la communauté de communes de Terre d'Auge composée de 44 communes.

### A | PAYSAGE ET GÉOGRAPHIE

Le Pays d'Auge dans sa partie occidentale, dresse sur plus de 60 kilomètres une *cuesta* d'une dénivellation d'au moins 100 mètres de la mer à Exmes (commune située dans l'Orne).

Le territoire d'étude se situe plus à l'est, et se caractérise par quatre grandes unités de paysages (d'après l'inventaire régional des paysages de Basse-Normandie) :

> le **paysage de marais**, géographiquement situé sur la partie inférieure du cours de la Touques au nord de Pont-l'Évêque. La vallée marécageuse de la Touques s'étend sur un couloir de 10 kilomètres de long et 1 500 mètres de large.

> le **paysage bocager** couvre en grande partie le territoire du Pays d'Auge. C'est un paysage de relief où s'alternent plateaux et vallons, couverts d'un bocage herbager complanté de pommiers, et une architecture vernaculaire avec des murs en colombage et briques.

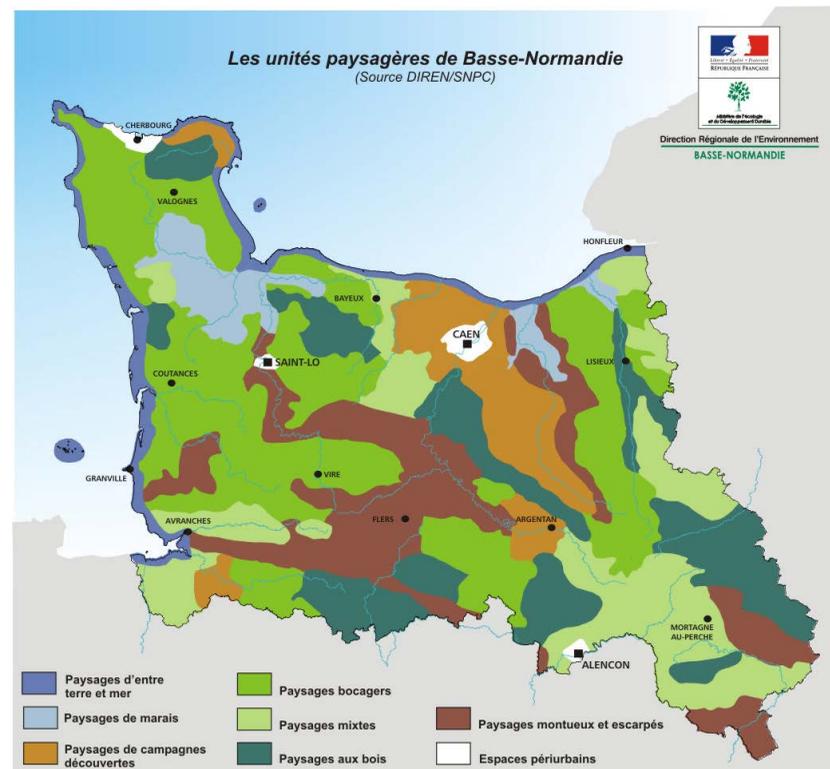
> le **paysage au bois** situé dans la Vallée de la Touques de Pont-l'Évêque à Orville. Enfoncées profondément dans la craie du plateau augeron, les vallées de la Touques et de l'Orbiquet s'organisent du sud vers le nord comme des espaces en couloir ; le fond est plat et ouvert, sans haies, marqué seulement par la ripisylve de la rivière, tandis que les versants sont couronnés de bois. L'agglomération de Lisieux marque fortement la confluence entre les deux cours d'eau.

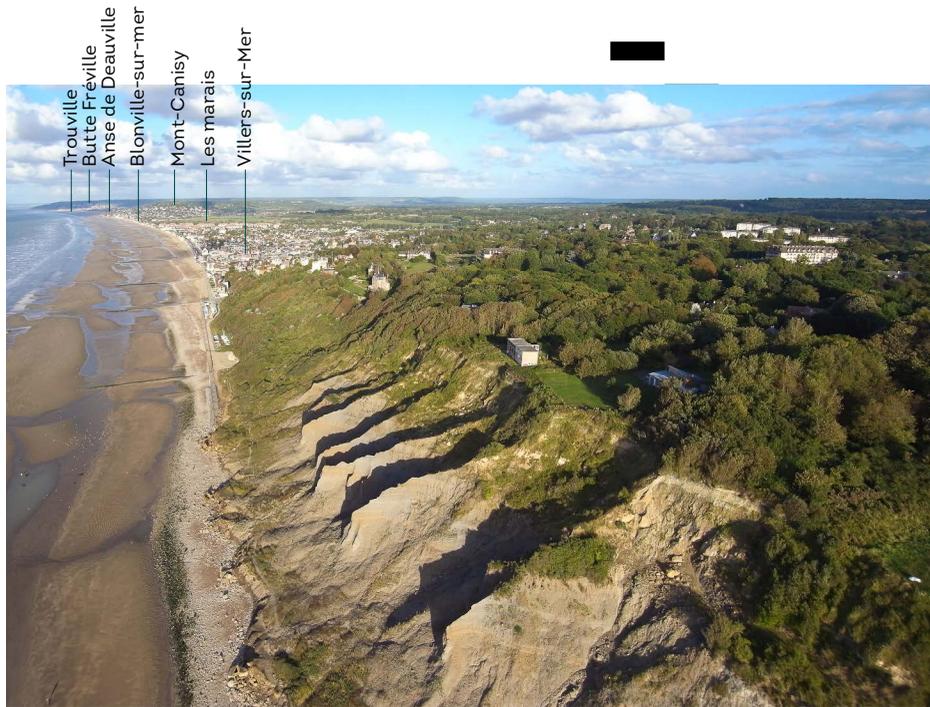
> le **paysage mixte** qui correspond à trois portions du plateau augeron laissées par les grandes vallées qui entaillent la craie. La première se situe au sud-est de Honfleur, la seconde à l'est de Lisieux et la troisième à l'ouest d'Orbec. Ces interfluvies sont des paysages ouverts qui font contraste avec les zones bocagères denses du Pays d'Auge.

Les paysages singuliers façonnés par la mer de la Côte Fleurie correspondent à l'ouest du littoral du Pays d'Auge sur la baie de Seine et à l'est du Calvados entre l'estuaire de la Touques et celui de l'Orne.

Cette partie de la côte dans le Calvados est fortement influencée par la lithologie. On retrouve donc sur le secteur de l'estuaire de l'Orne une côte sableuse, et dans le secteur des marais de la Dives une côte rocheuse aussi appelée les Vaches Noires, puis de nouveau une côte sableuse dans l'estuaire de la Touques.

Les côtes basses sableuses sont marquées par la présence de dunes au contact des hautes plages, les côtes rocheuses et basses sont dans ce cas présent associées à des cordons sableux. Toutefois, cette partie du Calvados est représentative d'une forte proportion de linéaire aménagé et bâti qu'il est important de notifier.





La Côte Fleurie s'étend depuis l'embouchure de la Seine, en amont de Honfleur, jusqu'à Cabourg. Les côtes à falaises, à l'ouest de Honfleur, de Villerville au Mont-Canisy, de Villers-sur-Mer à Houlgate, alternent avec des zones basses marécageuses en arrière de plages sableuses, tels les marais de Pennedepie puis Blonville-sur-Mer et de Villers-sur-Mer. Le mont Canisy illustre la structure des falaises qui s'étendent entre Villerville et l'Ouest de Deauville.

Les falaises de Villers-Houlgate, les célèbres Vaches Noires (cf. image ci-dessous), sont très fossilifères et présentent un intérêt géologique particulier. Elles constituent un témoignage des formations secondaires du Bassin parisien. Entre ces falaises, s'étendent des plages célèbres, Deauville-Trouville au débouché de la Touques, Houlgate, et vers l'ouest à la sortie de la Dives, Dives et Cabourg.

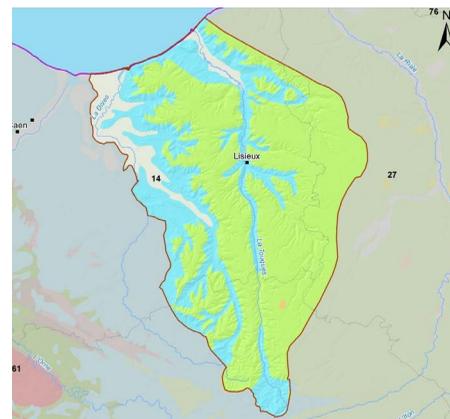
## B | HYDROGRAPHIE

À l'interface de 3 unités majeures (le Bassin parisien, le Massif armoricain et la mer de la Manche), le patrimoine hydrographique de la Normandie est remarquablement diversifié.

La géologie contribue également à cette diversité : l'ancienne région est une zone de contact entre le massif armoricain à l'ouest,

- Quaternaire : sables, argiles, graviers, galets
- Plio-Quaternaire : sables, argiles, graviers
- Pliocène : sables, marnes, argiles, graviers
- Miocène : sables, grès, marnes, conglomérats
- Oligocène : sables, grès, marnes, calcaires, meulères, argiles
- Éocène - Paléocène : calcaires, sables, gypse, sables, calcaires, argiles, marnes
- Crétacé : sables, argiles, argiles à silex, calcaires, craies
- Jurassique : marnes, calcaires, argiles, grès

Carte géologique de la masse d'eau souterraine HG213.  
Source : BRGM



où le ruissellement est plus fort et les réserves souterraines en eau du sol faibles, et le bassin parisien à l'est, moins ruisselant mais caractérisé par des aquifères puissants. La cuesta est un phénomène géologique résultant de cette "rencontre". Dans la vallée de la Touques, la nappe est libre sous les alluvions. Elle devient captive sous les marnes du Jurassique supérieur ou les argiles albiennes.

L'eau sur le territoire du Pays d'Auge occupe donc une place importante d'un point de vue géographique et historique. Le bassin versant côtier de la Touques se jette dans la Manche. Il alimente le chevelu de ce réseau hydrographique complexe, conduit l'eau des précipitations jusqu'à la mer et les marais de la Touques et de la Dives, offrant des espaces alternés de prairies inondables et d'herbages.

La préservation de la qualité de ces milieux que l'on pourrait qualifier de "petits fleuves" est un enjeu majeur compte tenu de leur intérêt biologique (faune et flore) et des usages de cette ressource (cadre de vie, loisirs...).

La Touques se différencie donc par sa géologie avec des niveaux de rétention différents. Une couverture en partie composée :

- d'argiles sur le lit et au niveau des marais avec des variables significatives lors des épisodes de sécheresse,
- de calcaires et de sable drainant mais avec des variables importantes au niveau phréatique (par exemple, Villerville est soumis aux inondations par la nappe et non par le phénomène d'érosion côtière).



Carte des principales rivières normandes  
Source: ONEMA

### PLUS DE DÉTAILS

La ville de Touques accueillait auparavant un port à l'emplacement du quai Monrival sur la RD 677, lorsque la Touques était navigable et plus large. Son lit a ensuite été dévié par l'homme.

## C | AGRICULTURE

### Filière élevage

Sur les deux territoires communs au Pays d'Auge, l'agriculture est encore bien préservée. On constate une activité importante de l'élevage bovin sur des races à viande et laitières, avec une densité de petites exploitations plutôt sur la communauté de communes Terre d'Auge. Des exploitations bovines en moins grand nombre au sud de Deauville. La vallée et les marais de la Touques sont exploités par des élevages ovins, caprins et autres herbivores.

### Filière équine

Depuis plusieurs années, l'activité équine a pris le dessus sur l'activité agricole sur la partie nord du territoire et notamment autour de Deauville. Les haras et les centres d'entraînement en discipline olympique se sont développés. Les terres des exploitations agricoles sont donc le plus souvent rachetées par des haras.

### Filière cidricole

La Normandie est réputée pour cultiver différentes variétés de pommiers et poiriers. Cette activité économique est encore bien représentée dans cette partie du territoire avec 4 appellations AOC/AOP : Cidre AOP Pays d'Auge, Pommeau de Normandie, Calvados AOC Pays d'Auge, Calvados AOC.

Et une Indication Géographique Protégée (IGP) : Cidre de Normandie ou Cidre normand.

### Filière d'expérimentation

Exemple de dynamique territoriale : l'éco-domaine de Bouquetot, véritable tiers-lieu pour créer et innover avec des dynamiques naturelles, propose des alternatives en matière agricole ; notamment avec un espace d'expérimentation pour mettre en place des pratiques innovantes en agriculture biologique diversifiée.

#### PLUS DE DÉTAILS

Le cas du Pays d'Auge est intéressant, du fait de l'importance de la filière de la pomme dans cette "Petite Région Agricole".

Il présente tout d'abord des conditions favorables à l'implantation de vergers pour la fabrication du cidre : la pluviométrie y est importante, plus à l'Est qu'à l'Ouest du Pays d'Auge du fait de la cuesta. Lorsqu'une dépression d'Ouest arrive, l'obstacle que présente la cuesta provoque une chute de pluie d'Ouest en Est, selon le sens de prédominance du vent.

Sur le plan édaphique et topographique, les sols à prédominance argileuse et le relief parfois très pentu (coteaux) donnent des conditions d'alimentation en eau idéales pour les pommiers. Les vergers identifiés pour l'AOC sont notamment situés sur ces versants.

## D | URBANISATION

On observe une urbanisation très dense sur le littoral de Trouville-sur-Mer jusqu'à Villers-sur-Mer (jusqu'aux Falaises des Vaches Noires). L'intégralité du bord de mer est occupée par un continuum d'urbanisation de différentes époques, notamment des villas balnéaires. On trouve également une étendue de zones pavillonnaires concentrées autour des sites balnéaires, prisés depuis la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle.

Une forte pression foncière opère surtout sur le littoral sur les secteurs de Deauville, de Villers-sur-Mer et de Trouville-sur-Mer. Il s'agit d'un secteur très prisé par des résidences secondaires, il est attractif grâce aux équipements présents. Par contre peu d'espaces sont disponibles pour le développement à cause des problématiques de zone inondable, bande de littoral, risques de submersion marine, etc.

Côté rétro-littoral, l'urbanisation est plus dispersée, Pont-l'Évêque représente le pôle structurant de ce secteur. On y trouve beaucoup de hameaux, de villages de caractère et la présence de mitage et de fermes dispersées liées à l'histoire agricole du territoire.

## E | POPULATION ET LOGEMENT

La population des deux communautés de communes est en légère baisse depuis 2012 :

- la CdC de Cœur Côte Fleurie : 20778 habitants en 2017 avec une variation entre 2012 et 2017 de -0,9%.
- la CdC Terre d'Auge : 19151 habitants en 2017 avec une variation entre 2012 et 2017 de -0,1%.

Cette population est constituée surtout de familles malgré une tendance visible de vieillissement de la population. Il existe aussi une différence de densité de population entre les deux communautés de communes :

- la CdC de Cœur Côte Fleurie : 118 hab/km<sup>2</sup>,
- la CdC Terre d'Auge : 59 hab/km<sup>2</sup>.

Sur le littoral, la répartition entre résidences principales et secondaires pose des problèmes considérables. En effet, la CdC de Cœur Côte Fleurie compte 11000 logements principaux pour 26000 logements secondaires : la part des logements secondaires s'élève à 68% sur un territoire assez dense.

Le taux de logements vacants n'est pas très élevé dans le secteur :

- 4% en Cœur Côte Fleurie
- 6% en Terre d'Auge.

Aujourd'hui il s'agit surtout de logements en mauvais état dont la rénovation serait trop coûteuse et qui ne répondent pas aux demandes et besoins en termes de taille et d'accessibilité du logement.

## F | PATRIMOINE

Le patrimoine naturel, paysager, littoral et architectural est très riche et diversifié sur le territoire.

Les codes patrimoniaux essentiels du territoire sont une architecture vernaculaire en colombage et en brique, les villas balnéaires sur le littoral, le paysage vallonné du bocage normand.

## G | DÉPLACEMENTS ET MOBILITÉS

De nombreuses infrastructures routières sont présentes, le territoire est quadrillé par l'autoroute A13 qui relie le Calvados à Paris et l'autoroute A132 qui connecte Deauville à l'autoroute A13 et à Pont-l'Évêque.

Les infrastructures ferroviaires sont également un point fort. Le maillage est assez important (Deauville-Lisieux -Paris, Deauville/Dives-sur-Mer, Deauville/Lisieux/Caen), mais il est inégal puisque la plupart du réseau ferroviaire dessert la partie littorale du territoire.

Le maillage des mobilités douces augmente sur le territoire avec les aménagements de pistes cyclables et vélo-route. Cependant la plupart des déplacements domicile-travail se font en voiture en raison du caractère rural du territoire.

Le secteur bénéficie également d'une couverture aérienne importante avec l'accès à l'aéroport de Deauville-Normandie situé sur la commune de Saint-Gatien-des-Bois. Cette infrastructure aérienne est primordiale pour les échanges commerciaux et le transport des chevaux pour la filière équine.

## H | ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'activité économique est essentiellement basée sur le secteur agricole (filière équine, production laitière et viande), le secteur du tourisme, et également le secteur de la logistique concentré sur le couloir de l'autoroute A13.

Les deux pôles (Deauville-Trouville et Pont-l'évêque) concentrent la majeure partie des entreprises et des commerces. Cependant on trouve, sur le territoire, un grand nombre d'artisans spécialisés dans le secteur de la construction.

## I | TOURISME

L'activité touristique n'est pas équilibrée entre le littoral et le rétro-littoral n'attire pas le même public.

Celle-ci est surtout concentrée sur la zone littorale avec le tourisme balnéaire (le nombre de touristes ne cesse d'augmenter avec les étés de plus en plus chauds). Les touristes sont attirés par les nombreux festivals, notamment le Festival du cinéma américain de Deauville, et les événements hippiques ; ce qui favorise le secteur du bord de mer.

Dans le rétro-littoral, le tourisme se développe autour du caractère local avec des visiteurs étrangers. Il s'agit d'un tourisme rural et gastronomique favorisé par les sept AOP présentes sur le territoire qui mettent en valeur l'agriculture traditionnelle (laitière et cidricole).

## J | DOCUMENTS D'URBANISME ET RÉGLEMENTAIRES

Les deux communautés de communes ont élaboré leur document d'urbanisme intercommunal :

- la CdC de Cœur Côte Fleurie est dotée d'un PLUi sur onze communes et d'un autre PLUi sur le territoire de Saint-Gatien-des-Bois,
- la CdC de Terre d'Auge dispose d'un PLUi couvrant l'ensemble de son territoire.

Le territoire est également couvert par un SCOT, le SCoT du Nord Pays d'Auge. La basse vallée de la Touques est couverte également par un PPRI (Plan de Prévention de Risques d'Inondations) approuvé en 2016.

Le PCAET est en cours d'élaboration pour la CdC de Cœur Côte Fleurie, mais la CdC de Terre d'Auge n'a pas l'obligation d'être couverte par un PCAET.

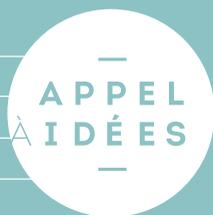
### POUR PLUS D'INFORMATION

Cette publication regroupe une synthèse du travail réalisé par chacun des candidats de l'appel à idées.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des documents et rendus de l'appel à idées, sur notre site internet : [www.caue14.fr](http://www.caue14.fr)

Pour un accès rapide, vous avez la possibilité de scanner les "QR code" présents dans cet ouvrage.





## GRAND PRIX

**BASSE VALLÉE DE LA TOUQUES 2040 - Un territoire au rythme des aléas** 012

## PRIX DE L'HABITAT

**L'ÉCRIN FACE AU FLOT** 018

## PRIX SPÉCIAL de la stratégie territoriale

**TISSER LA BASSE VALLÉE DE LA TOUQUES PAR L'EAU** 024

## MENTION SPÉCIALE pour l'innovation et le concept

**L'ARCHIPEL VIVANT** 030

## AUTRES CANDIDATURES

<b>SymbiO<sub>2</sub>se Normande</b>	036
<b>LES EAUX DE MARS</b>	040
<b>STATIONS CLIMAX</b>	044
<b>DE NOUVEAUX RIVAGES, pour accompagner la transformation d'une vallée en estuaire</b>	048
<b>RÉSILIENCE FLEURIE, GENÈSE D'UNE BIORÉGION</b>	052
<b>PLI, DÉPLI, REPLI</b>	056
<b>LA VALLÉE DE LA TOUQUES, vers un nouvel écosystème territorial résilient</b>	060
<b>2040, UN PARC-VALLÉE HYDRO ET HIPPO ACTIF</b>	064
<b>DE LA TOUQUES AU SOMMET</b>	068
<b>2040, ESQUISSE L'ABER DE LA TOUQUES</b>	072
<b>DEAUVILLE-PONT-L'ÉVÊQUE , territoire d'une culture de l'eau et de la résilience</b>	076
<b>RÉAPPROPRIATION DE LA TOUQUES - autour de la vallée du goût</b>	080
<b>ACCUEILLIR LA MER À BRAS OUVERTS</b>	084
<b>DU MARAIS AUX MARÉES, EXPÉRIENCE D'UNE VALLÉE EN TRANSITION</b>	088
<b>LES PHARES DE LA TOUQUES - « Certains sont partis, d'autres sont restés... »</b>	092

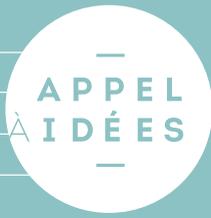
LES

**DÉFIS**

DU

**CAUE**

14



# ANNEXES

# DOCUMENTATION ET BIBLIOGRAPHIE

## CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RISQUE

- *PPRI de la basse vallée de la Touques*
- *PPR de mouvement de terrain de Trouville-sur-mer, Villerville et Cricqueboeu*
- *PPR de mouvements de terrain des falaises des Vaches Noires*
- *PPR de mouvements de terrain du Mont-Canisy*
- *Risques littoraux du Calvados (application «Carmen»)*
- *Dynamique et risques côtiers (Rolnhdf)*
- *Simulation de la remontée du niveau des eaux (Coasted climate central)*

## PATRIMOINE ET PAYSAGE VERNACULAIRES DU CALVADOS

- *Fiche pays du CAUE du Calvados*
- *Offices de Tourisme du Calvados*
- *Patrimoine industriel du Calvados - Le Pays d'Auge / Inventaire du Patrimoine, éd. Lieux Dits, 2013, 80 p.*
- *Inventaire régional des paysages de la Basse-Normandie (unités de paysage, paysages de marais, paysages bocagers, paysages aux bois et paysages mixtes) / Pierre Brunet, Conseil régional de Basse-Normandie, 2001, 2 tomes*

## AGRICULTURE

- *La filière cidricole (site Préfecture du Calvados)*
- *La chambre d'agriculture*
- *SAFER*

## GÉOLOGIE

- *La Normandie, la géologie, les milieux, la faune, la flore les hommes / Arnaud Guérin, éd. Delachaux et Niestlé, 2003, 360p.*
- *État des populations des poissons migrateurs en Normandie (Association migrateurs SEINORMIGR)*

## HYDROGRAPHIE

- *SIGES Seine-Normandie*
- *Les masses d'eaux souterraines - fiche HG213 Craie et marnes du Lieuvin-Ouche - Pays d'Auge - bassin versant de la Touques*

## EXPOSITIONS

*Les documents d'urbanisme*

- *SCOT du Nord Pays d'Auge*
- *PLUi de Cœur-Côte-Fleurie*
- *PLUi du Pays d'Honfleur (Saint-Gatien-des-Bois)*
- *PLUi de Terre d'Auge*

## POUR ACCÉDER AUX FONDS CARTOGRAPHIQUES HISTORIQUES DU CALVADOS

*(iconographies, photographies, photographies aériennes et cartes anciennes)*

- *Archives du Calvados*

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS

- *Espaces Naturels Sensibles*
- *Découvrir les territoires du Calvados*

## CAUE DU CALVADOS

- *Actes du colloque du 24 septembre 2020 "Transition écologique dans le calvados, l'eau au cœur d'un territoire résilient"*

# RÈGLEMENT

## 1 CONCOURS ET ORGANISATEUR

Le CAUE du Calvados organise son 4<sup>ème</sup> appel à idées en 2020 sous le label "Les défis du CAUE 14". "Les défis du CAUE 14" est un concours organisé tous les ans qui vise à favoriser l'innovation dans les domaines de l'architecture, du paysage et de l'urbanisme sur le territoire du Calvados. Il met en place un lieu d'expérimentation, de création et d'échange pour faire progresser et nourrir les pratiques professionnelles, les instances publiques et les citoyens. Il s'inscrit dans les missions de sensibilisation et de conseil du CAUE du Calvados.

## 2 L'APPEL À IDÉES

### A | OBJET

L'appel à idées "2040, on se jette à l'eau ! De Deauville à Pont l'évêque, l'eau au cœur d'un territoire résilient" invite les candidats à répondre à la problématique actuelle de l'adaptation au changement climatique. Les risques autour de l'eau comme la raréfaction ou pollution de la ressource en eau potable et les catastrophes naturelles liées à l'eau sont plus en plus présentes dans notre quotidien et certains territoires sont plus touchés que d'autres.

Il s'agit ici de se projeter sur le moyen terme, échéance 2040, vers un urbanisme durable et soutenable, respectueux de la ressource en eau, et qui maintient l'équilibre entre parcelles agricoles et terrain à bâtir.

Le but de cet appel à idées est d'imaginer le territoire de demain durable et son nouveau métabolisme tout en cherchant l'innovation dans le projet (urbain, de paysage et architectural) sans oublier sa relation avec l'évolution des modes de vie et des pratiques urbaines ou rurales.

Comment peut-on adapter nos habitats, nos activités et la transformation du paysage sur le moyen terme avec une montée des eaux sur le littoral, sur les zones de marais, les vallées et sur des zones fortement urbanisées ?

### B | TERRITOIRE D'ÉTUDE

Les candidats devront mener leur réflexion sur la partie basse de la Vallée de la Touques de Deauville au Breuil en Auge (cf. cartographie du cahier des charges et de la fiche de présentation). Le territoire d'étude s'étend donc sur deux communautés de communes (CDC) qui se situent au cœur du Pays d'Auge dans le département du Calvados : la CDC Cœur Côte Fleurie et la CDC Terre d'Auge.

### C | ORGANISATION

L'appel à idées est organisé en deux phases :

#### Phase 1 - rendu intermédiaire

Elle nécessite un rendu (cf. point 7-b de ce règlement) pour le 1<sup>er</sup> mars 2021 expliquant les grandes lignes de la réflexion et le choix des sites clés (cf. Cahier des charges).

Une première sélection sera effectuée par un comité de sélection pour déterminer les candidats admissibles en phase 2 selon les critères de jugement (cf. point 12 de ce règlement).

#### Phase 2 - rendu final

Chaque candidat sera notifié par mail, il lui sera donc demandé d'aboutir son projet (cf. point 12 de ce règlement pour les critères de jugement).

## 3 PARTICIPATION

### A | CANDIDATS

L'appel à idées est ouvert aux étudiants et aux professionnels de différents corps de métiers : paysagistes concepteurs, urbanistes, architectes, ingénieurs, aménageurs, sociologues, écologues, environnementalistes, climatologues, ethnologues, scénographes, agriculteurs, chercheurs, économistes de la construction, designers...

## B | ADMISSIBILITÉ

Chaque participant pourra se présenter seul ou en équipe pluridisciplinaire (5 personnes maximum). En cas de réponse par équipe, un mandataire devra être désigné. Il sera le seul interlocuteur vis-à-vis de l'organisateur. Il est souhaitable d'intégrer dans l'équipe une qualification en paysage, en urbanisme ou en architecture.

## C | CONDITIONS D'EXCLUSION

Les personnes associées à l'organisation de l'appel à idées (membres du CAUE du Calvados, comité technique et membres du jury) ne peuvent pas y participer.

## 4 INSCRIPTIONS

### A | MODALITÉS

L'inscription à l'appel à idées "2040, on se jette à l'eau ! De Deauville à Pont-l'Évêque, l'eau au cœur d'un territoire résilient" est gratuite.

Pour participer, l'inscription individuelle ou par équipe est obligatoire avant le 20 novembre 2020 via :

- un formulaire numérique [https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfBjuZeLkjPMN8L3GuRG3NgbJ2JfbmrLRT246N\\_MdIXsISLCO/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfBjuZeLkjPMN8L3GuRG3NgbJ2JfbmrLRT246N_MdIXsISLCO/viewform)
- ou un formulaire papier accessible via le site internet [www.caeu14.com](http://www.caeu14.com) à envoyer par mail à [communication@caue14.fr](mailto:communication@caue14.fr) ou par courrier à l'adresse suivante :  
CAUE du Calvados  
Appel à idées "2040, on se jette à l'eau!"  
28 rue du Jean Eudes,  
14000 CAEN

### B | CONFIRMATION

L'inscription sera confirmée par l'organisateur et la participation à l'appel à idées sera notifiée par courriel au candidat ou au mandataire de l'équipe.

## 5 INFORMATIONS ET DOCUMENTS À DISPOSITION DES CANDIDATS

### A | DOCUMENTS

Au lancement de l'appel à idées, l'organisateur mettra à la disposition des équipes depuis le site internet [www.caeu14.com](http://www.caeu14.com), un ensemble de documents accessibles en téléchargement : la présentation et le règlement de l'appel à idées et la fiche d'inscription.

Une fois l'inscription confirmée par l'organisateur aux candidats, ceux-ci recevront par mail, jusqu'au 27 novembre 2020, un numéro d'identification (à reporter sur la couverture et sur chaque page du dossier), ainsi que les éléments de travail suivants :

- le cahier des charges regroupant les enjeux, les attentes, les champs d'investigation
- et les modalités de participation à l'appel à idées (présentation du territoire, enjeux et documents graphiques),
- les documents de travail,
- une base de données,
- les maquettes de mise en page,
- la bibliographie.

### B | QUESTIONS

Les participants inscrits pourront poser des questions sur les objectifs, les attentes, l'organisation de l'appel à idées jusqu'au 11 décembre 2020 à l'adresse suivante : [communication@caue14.fr](mailto:communication@caue14.fr).

## 6 ÉLÉMENTS DE RÉPONSE DEMANDÉS

Les équipes proposeront une vision d'avenir pour le territoire à travers les 3 axes suivants :

ADAPTER : Adapter notre manière d'habiter, de produire, de se déplacer, de se divertir face aux modifications géographiques (recul de trait de côte, élévation du niveau de la mer, érosion) et aléas climatiques (inondations plus récurrentes, sécheresses) que va connaître le territoire. Intégrer la gestion des ressources (l'eau potable, l'eau marine, la terre agricole, le paysage) dans un plan d'adaptation.

**INNOVER** : Chercher l'innovation dans le projet en relation à l'évolution des modes de vie et des pratiques urbaines ou rurales. Imaginer des activités innovantes pour le développement du territoire en s'appuyant à la fois sur ses forces et en créant son identité future. Penser les contraintes comme un levier d'innovation pour les projets d'aménagement.

**STRUCTURER** : Penser le territoire de l'étude dans sa globalité. Réinventer le métabolisme d'un territoire qui se compose de deux communautés de communes fortement lié par le paysage et la vallée de la Touques. Relier l'arrière pays et le littoral. Comment ces deux entités peuvent être le support l'une de l'autre pour le développement du territoire ? Penser le territoire dans la temporalité d'une journée, d'une semaine, d'une année.

## 7 RENDU DES PROPOSITIONS

### A | MISE EN PAGE

Les projets proposés seront identifiés par un titre choisi par les candidats/équipes. Chaque planche comportera le titre et le numéro d'identification du candidat/équipe. L'orientation et l'échelle seront indiquées sur l'ensemble des documents présentés.

### B | FORMAT

Chaque candidat devra rendre un dossier par phase respectant les gabarits de la maquette fournie par le CAUE.

#### PHASE 1 - rendu intermédiaire

- Planche 1 (format A3) : c'est la planche de présentation générale du projet à l'échelle globale. Elle comprendra la représentation du grand territoire et du grand paysage et démontrera le concept du "plan guide" afin de permettre au comité technique de comprendre la vision d'avenir pour le territoire (carte, dessins, schémas, etc.).
- Planche 2 (format A3) : des cartes zoomées sur les périmètres des sites clés à l'échelle locale illustreront les points forts du projet (cartes, schémas au format A3).
- Planche 3 (format A3) : une note de synthèse expliquant le projet et le choix stratégique des sites (1 page A3 maximum, comprenant texte et schémas de libre d'expression).

#### PHASE 2 - rendu final

- Planche 1 (format A0) : c'est la planche de présentation générale du projet à l'échelle globale. Elle comprendra la représentation du grand territoire et du grand paysage. Le "plan guide" permettra de comprendre la vision d'avenir pour le territoire, de visualiser les transformations et les projets proposés (cartes, dessins, schémas, etc.).
- Planche 2 | 3 | 4 (format A3) : ces planches exposeront les détails d'aménagements des sites clés du projet. Elles permettront de visualiser les solutions innovantes en terme de projet de paysage, de programmation urbaine ou de détail architectural sur les sites choisis (dessins, plans/élévations/coupes/perspectives, schémas explicatifs).
- Planche 5 (format A3) : cette planche de libre expression est le "mode d'emploi" du projet. Une note de synthèse qui reprendra les partis pris d'aménagement, décrira le projet global, expliquera les aménagements des sites clés et permettra d'exposer la faisabilité économique des projets (comprenant texte et schémas de libre d'expression).

### C | IDENTIFICATION ET ANONYMAT DES CANDIDATS

Le rendu des projets est fait sous forme anonyme. Aucun des documents ne doit être signé du nom du candidat ou des membres de l'équipe. Chaque candidat de l'appel à idées portera sur son dossier le code d'identification remis à réception des candidatures.

L'enveloppe d'identification des candidats ne sera ouverte qu'à l'issue du jugement des projets par le jury.

### D | REMISE DES PROJETS, ASSURANCE ET TRANSPORT

L'envoi du matériel de rendu est sous la seule responsabilité des participants. Les frais induits (acheminement et assurance éventuelle) sont à la charge des participants. La réception d'un rendu endommagé et inexploitable pourra être considéré comme motif d'exclusion : une attention toute particulière devra donc être portée sur les conditions d'envoi (emballage et prestataire).

#### PHASE 1 - rendu intermédiaire

Les candidats devront remettre leurs propositions sous la forme suivante :

- un dossier papier A3, relié, non plié comprenant les planches demandées (cf. point 7-b de ce règlement)
- une enveloppe A4 cachetée et vierge de toute indication, à l'exception du numéro attribué au candidat lors de l'inscription, renfermant les noms, qualifications et coordonnées des candidats (adresse, téléphone et mail)

Les dossiers seront déposés contre récépissé au CAUE du Calvados jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2021 avant 12 heures, ou envoyées au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2021 en recommandé avec accusé de réception, cachet de la Poste ou du transporteur faisant foi à l'adresse suivante :

CAUE du Calvados  
Appel à idées "2040, on se jette à l'eau!"  
28 rue du Jean Eudes,  
14000 CAEN

#### PHASE 2 - rendu final

Les candidats devront remettre leurs propositions sous la forme suivante :

- un dossier papier A3, relié, non plié comprenant les planches A3 demandées (cf. point 7-b de ce règlement)
- une enveloppe A4 cachetée et vierge de toute indication, à l'exception du numéro attribué au candidat lors de l'inscription, renfermant les noms, qualifications et coordonnées des candidats (adresse, téléphone et mail)
- un support numérique (type CD/DVD ou clé USB) comprenant:
  - la planche A0 au format PDF (résolution 300 dpi minimum - RVB)
  - les planches A3 au format PDF (résolution 300 dpi minimum - RVB)
  - l'ensemble des documents graphiques dissociés au format PDF (plans/élévations/coupe/croquis : format PDF vectoriel, 300 dpi minimum - RVB)

Les dossiers seront déposés contre récépissé au CAUE du Calvados jusqu'au 28 juin 2021 avant 12 heures, ou envoyées au plus tard le 28 juin 2021 en recommandé avec accusé de réception, cachet de la Poste ou du transporteur faisant foi à l'adresse suivante :

CAUE du Calvados  
Appel à idées "2040, on se jette à l'eau!"  
28 rue du Jean Eudes,  
14000 CAEN

*Nota Bene* : Le CAUE se chargera des impressions des planches A0 pour le jury.

## 8 CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le déroulement de l'opération se fera selon le planning suivant :

- 16 octobre 2020 : ouverture des inscriptions
- 20 novembre 2020 : clôture des inscriptions
- 27 novembre 2020 : envoi des documents de travail par l'organisateur
- 11 décembre 2020 : fin de la période de réponse aux questions par les candidats à l'organisateur
- 1er mars 2021 : rendu intermédiaire - phase 1
- 12 mars 2021 : notification des candidats admissibles en phase 2
- 28 juin 2021 : rendu final - phase 2
- juillet / septembre 2021 : réunion du jury
- octobre / décembre 2021 : exposition des propositions et diffusion de la publication

Le CAUE se réserve le droit d'apporter des modifications à ce calendrier prévisionnel.

## 9 PRIX

L'appel à idées dispose d'une enveloppe globale de 12 000 €, divisée en trois prix. Ces prix seront distribués par le jury selon les modalités suivantes :

- un grand prix de 6000 € qui récompensera le meilleur projet selon des critères prédéfinis
- deux prix thématiques de 3000 € (à la libre appréciation du jury)

En cas de participation par équipe, le chèque sera attribué au mandataire.

Le jury se réserve le droit d'attribuer des mentions.

Le jury est souverain quant à l'attribution des prix.

## 10 COMPOSITION DU JURY

Un jury composé de personnalités reconnues pour leurs compétences ou leur intérêt dans les domaines concernés étudiera les différentes propositions et désignera les trois lauréats.

Ce jury sera présidé par le Président du CAUE du Calvados.

Il comprendra également :

- des représentants des collectivités locales,
- un représentant de l'état,
- un représentant du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Normandie (CROA),
- un représentant de la Fédération Française du Paysage de Normandie,
- deux membres du Conseil d'administration du CAUE du Calvados
- un enseignant-chercheur,
- trois personnalités ou professionnels du paysage et de l'urbanisme,
- un représentant de l'Union Amicale des Maires du Calvados (UAMC),

La composition du jury est susceptible d'être modifiée. Le comité technique ne fera pas partie du jury.

Les lauréats seront prévenus confidentiellement à l'issue des travaux du jury. Ils s'engagent à être présents à la cérémonie de la remise des prix et, à cette occasion, à présenter leur proposition sous forme d'une intervention publique.

## 11 ORGANISATION ET COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU COMITÉ TECHNIQUE ET DU JURY

### PHASE 1

Un comité technique sera chargé de vérifier la conformité des dossiers et de sélectionner des candidatures pour la phase 2 sur les critères annoncés dans ce même règlement. Il pourra exclure avant la sélection :

- les propositions incomplètes (pièces manquantes, incomplètes ou inexactes),
- les propositions arrivées hors délais,
- les propositions ne respectant pas les formats et le cadre graphique imposés (dimension...),
- les propositions qui ne respectent pas le cahier des charges et le règlement.

### PHASE 2

Un comité technique sera chargé de vérifier la conformité des dossiers et de préparer les travaux du jury. Il pourra exclure avant la sélection :

- les propositions incomplètes (pièces manquantes, incomplètes ou inexactes),
- les propositions arrivées hors délais,
- les propositions ne respectant pas les formats et le cadre graphique imposé (dimension...),
- les propositions qui ne respectent pas le cahier des charges et le règlement.

Le jury procédera à un examen des prestations remises par les concurrents/candidats.

À l'issue du jugement des prestations, le compte-rendu des délibérations indiquera notamment :

- les noms des candidats exclus, le cas échéant, la ou les raisons de l'exclusion,
- les lauréats retenus, les mentions éventuelles et un commentaire sur leurs prestations.

## 12 CRITÈRES DE JUGEMENT OU CRITÈRES D'ÉVALUATION

### PHASE 1

Le jugement des prestations des candidats se référera aux thèmes de réflexion proposés et portera une attention particulière aux points suivants, sans ordre de critères :

- Pertinence au regard des objectifs et enjeux déclinés dans le programme
- Pertinence des sites clés choisis au regard du concept affiché
- Innovation, originalité, créativité, imagination
- Prise en compte de l'eau au cœur du territoire résilient
- Qualité de l'articulation entre les particularités du territoire et la vision proposée de son avenir

### PHASE 2

Le jugement des prestations des candidats se référera aux thèmes de réflexion proposés et portera une attention particulière aux points suivants, sans ordre de critères :

- Pertinence au regard des objectifs et enjeux déclinés dans le programme
- Qualité des propositions, en particulier pour la création des dynamiques territoriales
- Qualité de l'articulation entre les particularités du territoire et la vision proposée de son avenir
- Prise en compte de l'eau au cœur du territoire résilient
- Crédibilité de la proposition, faisabilité économique
- L'approche environnementale des réponses
- Qualité de l'articulation entre les différentes parties du territoire
- Innovation, originalité, créativité, imagination
- Évolutivité et modularité des aménagements au regard des enjeux du changement climatique sur le territoire

## 13 SUITES DONNÉES À L'APPEL À IDÉES

Les prestations remises par les candidats lors de la phase 2 et considérées comme recevables par le jury feront l'objet d'une publication et d'une exposition réalisées par le CAUE, qui assurera une diffusion à vocation pédagogique et promotionnelle. Sur la base de ces rendus, des outils pourront être développés assurant la sensibilisation du grand public.

Le CAUE du Calvados pourra demander au lauréat, sous condition de rémunération, de réaliser un support complémentaire (exemple : vidéo, film animation, etc.) représentant le projet.

De manière générale, "Les Défis du CAUE 14" visent à :

- élargir le débat sur l'urbanisme, le paysage et l'habitat,
- favoriser la diffusion de réponses novatrices et la mise en place de processus urbains innovants,
- encourager les concepteurs.

## 14 DROITS DE PROPRIÉTÉ ET UTILISATION DES RENDUS

La participation à l'appel à idées implique l'acceptation de l'utilisation gratuite de tous les documents écrits, graphiques ou photographiques des rendus à des fins d'information et de publication des projets (cession au CAUE du Calvados uniquement du droit de reproduction dans les conditions fixées par la loi 57.298 du 11 mars 1957), sans limitation de durée.

Le CAUE du Calvados aura ainsi la liberté d'utiliser les éléments graphiques fournis en vue de toute publication non commerciale dans le cadre de ses actions et de ses missions.

Toute autre utilisation fera l'objet d'une demande d'utilisation spécifique.

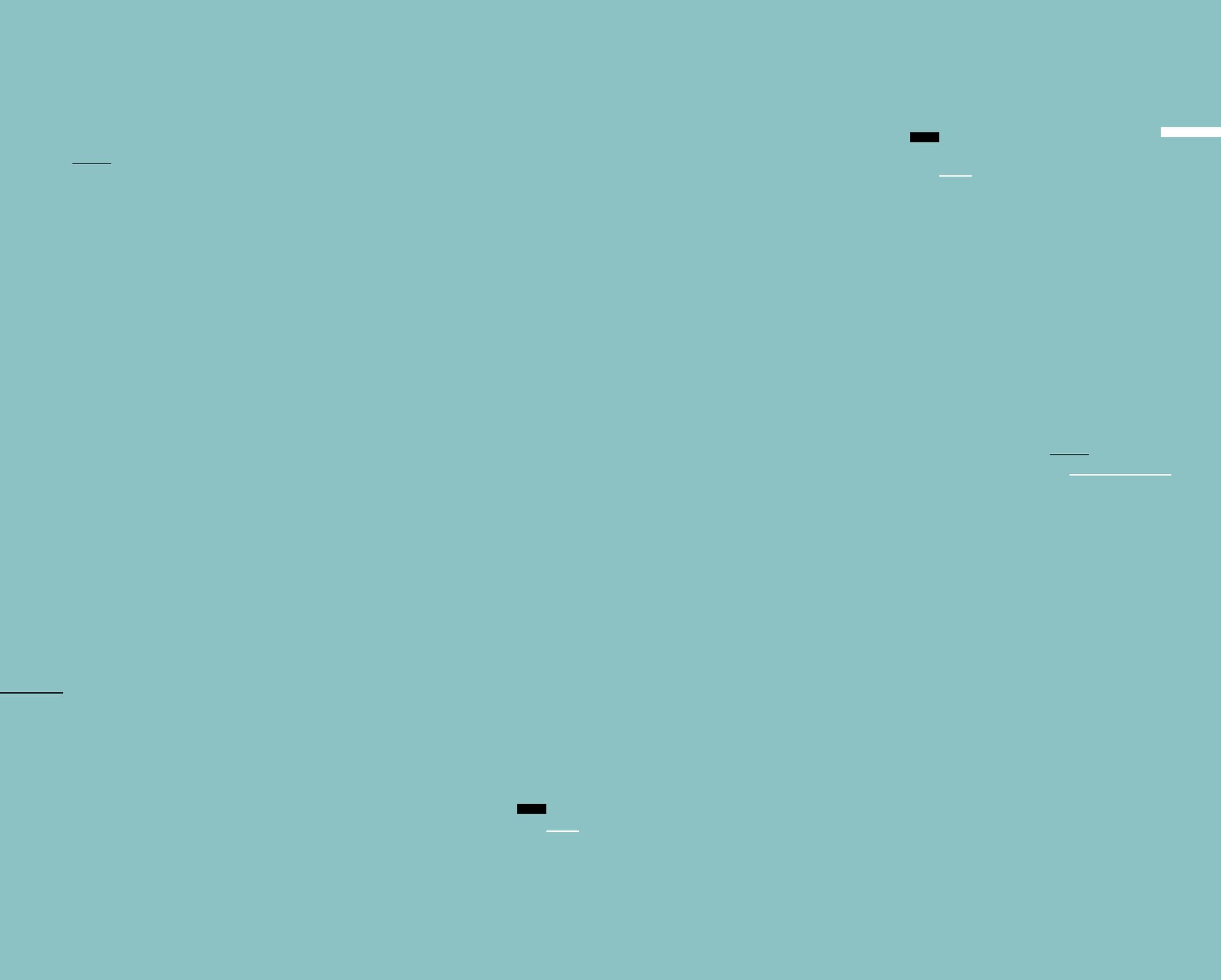
Cela ne remet pas en cause la propriété intellectuelle des concepteurs sur leurs propositions. Les documents fournis par les candidats ne seront pas restitués à l'issue de l'appel à idées.

## 15 APPLICATION DU RÈGLEMENT

La remise des prestations par les concurrents emporte leur acceptation des clauses du présent règlement. Les divers manquements aux règles de la consultation sont soumis par la commission technique au jury qui décide souverainement de l'exclusion éventuelle des concurrents, pour des motifs liés au non respect partiel ou total des dispositions et règles de la consultation.

Il ne sera pas étudié de réclamation concernant l'application du règlement, l'utilisation ou la non utilisation des propositions.

En cas de force majeure, le CAUE du Calvados se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'appel à idées sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.



## JURY

### **Hubert COURSEAUX**

Président du CAUE du Calvados  
Président du jury

### **Florent BIDAULT**

Responsable Environnement et Développement Durable  
Communauté de Communes Terre d'Auge

### **Éric BORNAREL**

Directeur Eau, Assainissement, Bâtiment  
Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

### **Florence COTHIER**

Maire de Bonneville-sur-Touques  
Vice-présidente Développement Durable

### **Jean-Charles DE SEZE**

Architecte du patrimoine

### **Yves DESHAYES**

Maire de Pont-l'Évêque

### **Benoît DUMOUCHEL**

Architecte-Paysagiste ISI, Atelier de Paysage et d'Urbanisme Zenobia

### **Muriel LORIEAU-PONTHIEU**

Conseil régional de l'Ordre des Architectes de Normandie  
Architecte et urbaniste associée d'EN ACT Architecture

### **Michel MARESCOT**

1<sup>er</sup> vice-président de la CCCF en charge de l'aménagement du territoire (AMITER)

### **Clémence POSTAIRE**

Responsable du pôle Aménagement et Attractivité, CC Terre d'Auge

### **Florence RICHARD**

Directrice Adjointe, déléguée à la Mer et au Littoral, Direction Départementale des Territoires et de la Mer

### **Alice ROUYER**

Maîtresse de conférences, ESO Caen (Directrice MADURA)

## DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

### **Fabien TESSIER**

Directeur du CAUE

## CONCEPTION GRAPHIQUE

### **Véronique JOSSET-LE BARBENCHON**

Infographiste

## RÉDACTION ET COMITÉ TECHNIQUE

### **Céline CODERCH**

Architecte HMONP, chargée d'étude

### **Nathalie FER**

Chargée de recherche

### **Hélène JANDRICEK**

Documentaliste

### **Agathe PETRIGNANI GRESSET**

Paysagiste concepteur, chargée d'étude

### **Ingrid PREMPAIN**

Chargée de communication et d'action culturelle

### **Sara SZUCS**

Urbaniste, chargée d'étude

## SOURCES

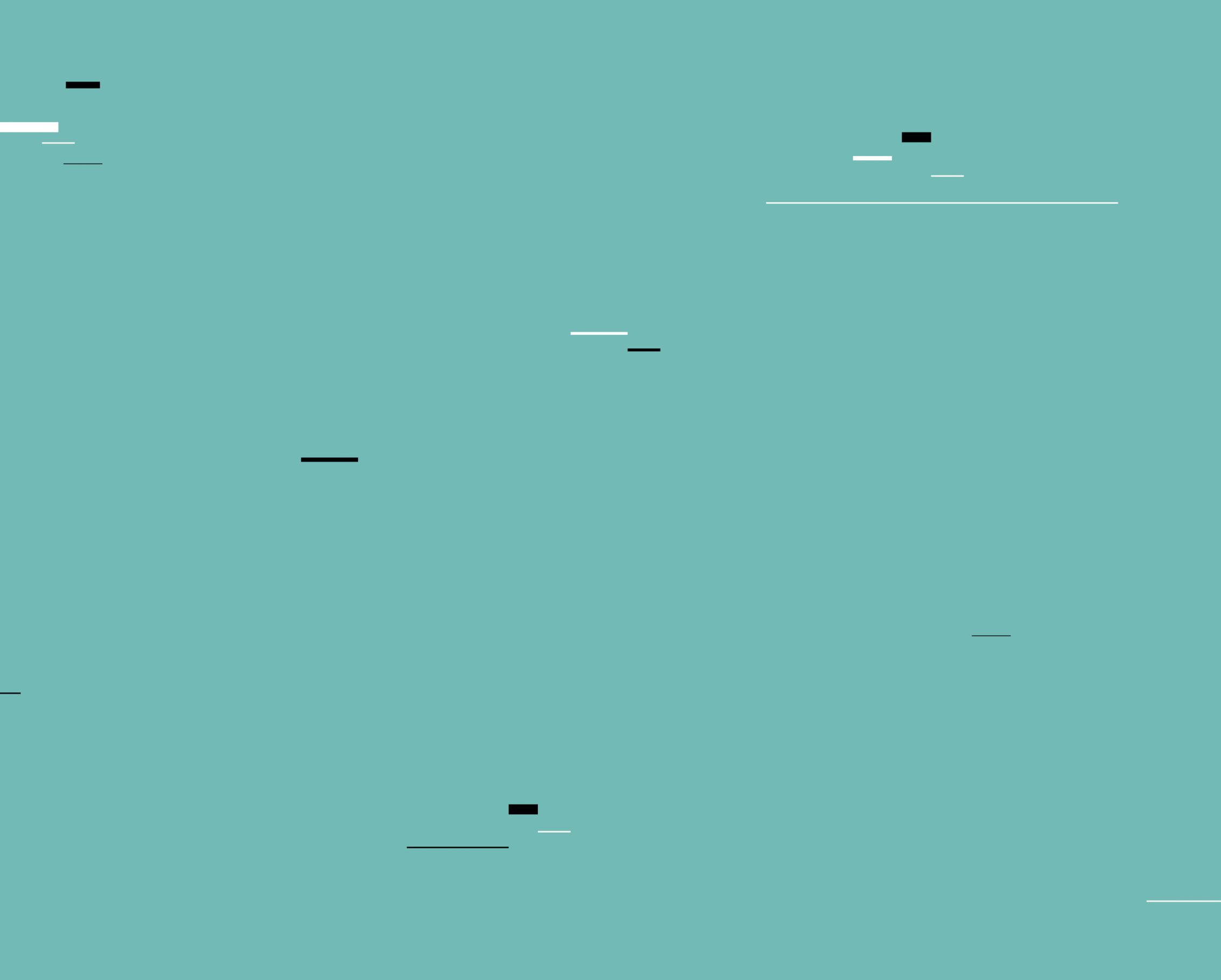
Nous remercions chaleureusement les Communautés de Communes Cœur-Côte-Fleurie et Terre-d'Auge, qui nous ont gracieusement communiqué les éléments graphiques, qui ont été d'une aide précieuse pour la mise en place de cet appel à idées.



# MERCI !

À L'ENSEMBLE DES PARTICIPANTS POUR LA QUALITÉ ET LE SÉRIEUX DE LEURS PROPOSITIONS.  
AUX MEMBRES DU JURY POUR LEUR AIMABLE ET ENTHOUSIASTE PARTICIPATION.  
AU COMITÉ TECHNIQUE POUR LEUR PROFESSIONNALISME ET LEUR APPUI.





LES  
DÉFIS  
DU  
CAUE  
14



Pour promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère, le CAUE du Calvados a lancé en 2020 son quatrième appel à idées « 2040, on se jette à l'eau ! De Deauville à Pont-l'Évêque, l'eau au cœur d'un territoire résilient ».

Ce concours d'idées permettait à chacun de relever le défi fixé par le CAUE, en donnant forme aux aspirations nouvelles des sociétés.

Il était question ici de réfléchir sur l'adaptation de notre territoire entre Deauville, Pont-l'Évêque et la basse Vallée de Touques, suivant un scénario de montée du niveau de la mer estimée entre +25/+30 cm en 2040. Il fallait veiller à maintenir l'équilibre entre la préservation de notre paysage littoral et agricole d'une part, et le développement urbain face aux aléas climatiques d'autre part.

#### LES ÉDITIONS DU CAUE DU CALVADOS

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU CALVADOS

28 rue Jean Eudes 14000 Caen

02 31 15 59 60

contact@caue14.fr

www.caue14.fr



Valeur : 15 Euros

Dépot légal : mars 2022

ISBN : 979-10-95728-08-5

14  
Calvados  
c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urb  
et de l'environnement

